



REGLEMENT PARTICULIER

22^{ème} Rallye Régional Haute Vallée de la Loire 10 et 11 juin 2022

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 09 mai 2022
Ouverture des engagements :	Lundi 09 mai 2022
Clôture des engagements :	Lundi 30 mai 2022
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 28 mai 2022
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 28 mai, dimanche 5 juin et vendredi 10 juin 2022, de 9h00 à 18h00
Vérifications administratives :	Vendredi 10 juin 2022, de 17h 30 à 21h30
Lieu :	Marché aux bestiaux Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Vérifications techniques :	Vendredi 10 juin 2022, de 17h45 à 21h45
Lieu :	Marché aux bestiaux Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Mise en place du parc de départ :	Vendredi 10 juin 2022 à 17h45
Lieu :	Marché aux bestiaux Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 10 juin 2022 à 20h45
Lieu :	PC du Rallye, Espace Culturel, Le Monastier-sur-Gazeille
Publication équipages admis au départ :	Vendredi 10 juin 2022 à 22h30
Lieu :	Marché aux bestiaux, Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Publication des heures et ordre de départ :	Vendredi 10 juin 2022 à 22h30
Lieu :	Marché aux bestiaux, Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Départ 1er concurrent :	Samedi 11 juin 2022 à 08h30
	Marché aux bestiaux, Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur Gazeille
Affichage des horaires départ 2 ^{ième} section	Samedi 11 juin 2022 à 13h00 (si le timing le permet)
Arrivée 1er concurrent :	Samedi 11 juin 2022, à partir de 18h18
	Marché aux bestiaux, Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Vérifications finales :	Samedi 11 juin 2022 à partir de 18h18
Lieu :	Garage Eric VIGNE, Le Monastier-sur-Gazeille
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Samedi 11 juin 2022, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc d'arrivée.
Lieu :	Marché aux bestiaux, Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Remise des Prix :	Samedi 11 juin 2022, à partir de 22h30
Lieu :	Marché aux bestiaux, Route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazeille

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire organise les 10 et 11 juin 2022 en qualité d'organisateur administratif le

22^{ème} Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne le sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du

Comité d'Organisation

Président : Alexandre MALARTRE

Membres : Marie-Laure PRADINES, Valérie DUTRUEL, Guy BONNEFOUX, Baptiste MARCHANDE, Pascal MAGNE, Maurice BESSE, Christian CHALINDAR.

Secrétariat du Rallye: Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire,
Place du Vallat, 43150 Le Monastier/Gazeille.
Téléphone : 04 71 03 81 72
Mail : asahvl@orange.fr - Site : <http://www.asa-hvl.fr>

Permanence du Rallye : ESPACE CULTUREL, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
- Vendredi 10 juin 2022, de 17h30 à 21h30
- Samedi 11 juin 2022, de 07h30 à 21h30

Organisateur technique

Adresse : Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire
Place du Vallat,
43150 Le Monastier/Gazeille

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :	Présidente :	Nicole FOREST	lic. n° 1882
	Membres :	Georges BEAL	lic. n° 2910
		Joëlle ALLEMANT	lic. n° 16382
	Stagiaire :	Béatrice BEAL	lic. n° 119058
Directeur de Course :		Christophe ARSAC	lic. n° 3591
Directeurs de Course Adjoints :		Louis René VERLINE	lic. n° 21427
		Louis Jean VILLARD	lic. n° 12774
Directeur de Course délégué aux vérifications :		Sylvie KRZYZANOWSKI	lic. n° 22005
Directeur de Course délégué à la voiture BBR :		Patrick ASSENAT	lic. n° 21221
Directeur de Course délégué à la voiture 00:		Maurice BESSE	lic. n° 2926
Directeur de Course délégué ES. 1, 3, 5 :		Evelyne ROL	lic. n° 40773
Directeur de Course délégué ES. 2, 4, 6 :		Pascal LAFOND	lic. n° 227446
Médecin Chef :		Dimitri BOLOTNIKOV	lic. n° 201630
Commissaire Technique Responsable :		Mathieu MACCOLINI	lic. n° 228892
Commissaires Techniques :		Emeric PASCAL	lic. n° 37568
		Dominique MONNIER	lic. n° 55260
		Jean Claude DESNOUX	lic. n° 11176
		Gérald MILAMANT	lic. n° 29575
Chargés des relations avec les concurrents :		Michel JUILLARD	lic. n° 12787
		Yvette CECILLON	lic. n° 11374
Chargé des relations avec la presse :		Christian CHALINDAR	lic. n° 3594
Informatique et Classements :		Sylvie KRZYZANOWSKI	lic. n° 22005
Responsable Radios & Téléphones :		Guy BONNEFOUX	lic. n° 301800
Voiture Info :		Ecurie Licorne	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 22^{ème} Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes Coefficient 2,
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne,
- Le Challenge de l'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, leur numéro de reconnaissance (**à imprimer en couleur**) ainsi que leur heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques **uniquement par mail**. Les vérifications administratives et techniques auront lieu le **Vendredi 10 juin 2022, de 17h30 à 21h45, Marché aux bestiaux, Route de Laussonne, Le Monastier-sur-Gazeille.**

Les remorques devront être stationnées sur le site spécialement prévu à cet effet, à savoir : Avenue des Ecoles, 43150 Le Monastier/Gazeille.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Eric VIGNE - 43150 Le Monastier/Gazeille.
Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au Règlement Standard FFSA

3.1P. DEMANDES D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 22^{ème} Rallye régional de la Haute Vallée de la Loire doit adresser **UNIQUEMENT** à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement - qui peut être téléchargée sur le site de l'A.S.A. : <http://www.asa-hvl.fr> - dûment complétée, avant **le lundi 30 mai 2022 minuit**. Celle-ci doit impérativement mentionner **l'adresse mail du pilote ou du copilote de façon lisible**.

A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Place du Vallat
43150 LE MONASTIER/GAZEILLE
Tél. 04 71 03 81 72 – Mail : asahvl@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €

Une réduction de 15 € sera consentie aux équipages 50% ASA HVL

Une réduction de 25 € sera consentie aux équipages 100% ASA HVL

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant total des droits d'engagement.** Une demande d'engagement incomplète ne sera pas prise en compte. Elle devra être accompagnée des photocopies des licences valables pour l'année en cours, des permis de conduire et, le cas échéant, de l'attestation de prêt de la voiture.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3P ORDRE DE DEPART :

Selon règlementation standard des rallyes 2022.

Pour la 2^{ème} section et suivante, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) après l'ES 2 si le timing le permet.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Toute assistance en dehors des parcs d'assistance prévus dans le carnet d'itinéraire est interdite. Un seul véhicule d'assistance sera accepté dans les parcs d'assistance. Aucune remorque ne sera acceptée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au Règlement Standard FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un Additif au présent Règlement Particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Haute Vallée de la Loire représente un parcours de 139,245km. Il est divisé en une étape et trois sections.

Il comporte six Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les Epreuves Spéciales sont :	ES 1-3-5	GOUDET-SALETTES	7,20 km
	ES 2-4-6	COLEMPCE-LE MONASTIER	6,10 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passage en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**.

Les jours de Reconnaissances autorisées sont :

- samedi 28 mai 2022 de 9h à 18h00
- dimanche 5 juin 2022 de 9h à 18h00
- vendredi 10 juin 2022 de 9h à 18h00

Chaque pilote pourra choisir 2 jours à choisir parmi ces 3 dates.

Le carnet d'itinéraire sera disponible à partir du samedi 28 mai 2022 au Bar Le Stevenson, 15 Place François d'Estaing , 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La Remise des Prix se déroulera le samedi 11 juin 2022 à l'arrivée du rallye, au Podium d'Arrivée, Marché aux bestiaux, Route de Laussonne, 43150 Le Monastier/Gazeille.

Prix en espèces :

	SCRATCH	GROUPE +de 4 partants	CLASSE		
			1 à 3 partants	De 4 à 10 partants	+ de 10 partants
1 ^{er}	360 €	130 €	170 €	340 €	340 €
2 ^{ème}	260 €	80 €		170 €	170 €
3 ^{ème}	180 €	50 €		100 €	100 €
4 ^{ème}					80 €

Coupe des Dames :

150 € au premier équipage 100% féminin.

Coupes :

au minimum 1 coupe sera attribuée à chaque équipage primé.

1 coupe à chacun des 3 premiers du classement général.

1 coupe à chacun des 3 premiers du classement par groupe.

1 coupe à chacun du classement par classe, limité à un tiers des classés.

2 coupes seront remises aux commissaires tirés au sort et présents à la Remise des Prix.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Prix spéciaux :

Un engagement gratuit pour l'édition 2023 du Rallye Haute Vallée de la Loire et des lots d'outillage seront remis à des concurrents tirés au sort et présents à la Remise des Prix.